

L'an deux mil dix-sept, le 9 mars, à 20 h. 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,  
DATE DE CONVOCATION : 2 mars 2017  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Etaient présents : LAFON Yves, FLOYRAC Simone, BOMPA Philippe, CAVALIE Stéphanie, COUDERC Véronique, GASTAL Gwladys, GOUAUX Gaston, LAMBERT Eliane, REY Laurent, SWARTVAGHER Jean Michel

Absents excusés : Néant

Mme GASTAL Gwladys a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance et avant de passer à l'ordre du jour il fait part à l'assemblée de la prolongation d'arrêt de travail de Mme RODRIGUEZ-LOPEZ Sylvie jusqu'au 3 avril 2017. Pour remplacer partiellement l'agent en arrêt de travail, M. le maire dit à l'assemblée qu'il a embauché temporairement un agent non titulaire en qualité d'adjoint administratif catégorie hiérarchique C à raison de douze heures par semaine à compter du 13 février 2017.

ORDRE du JOUR :

### **ACTION SOCIALE** :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les agents territoriaux ont un droit à l'action sociale. Ces prestations sont inscrites dans la liste des dépenses obligatoire des collectivités. Ces prestations versées aux agents au titre de l'action sociale peuvent être individuelles ou collectives. Après débat des différentes possibilités : chèque-vacances, ticket-restaurant, prime de fin d'année, Il est retenu d'octroyer un chèque de 200 € à chaque agent territorial en fin d'année.

Décision adoptée :

VOIX pour	10
VOIX contre	0
Ne participe pas au vote :	1

### **AVANCEMENT : AGENT PROMOUVABLE**

Le CDG nous a communiqué le tableau de l'agent pouvant avancer de grade en catégorie C  
Il s'agit de l'agent : RODRIGUEZ-LOPEZ Sylvie **actuellement**  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE – titulaire  
Echelle C2 - 5<sup>ème</sup> échelon – indice brut = 372 et indice majoré = 343

Proposition d'avancement :

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE  
2<sup>ème</sup> échelon – indice brut = 388 et indice majoré = 355

Après un tour de table, la proposition d'avancement n'a pas été adoptée

## **MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 novembre 2016**

**OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS AVEC AGRANDISSEMENT DE LA SALLE POLYCULTURELLE**

En considération du patrimoine bâti détenu par la collectivité et en corollaire des besoins évoluant en permanence et de la charge de fonctionnement croissante, induite notamment par les consommations d'énergie, projet d'ensemble développé en 2 phases pour faciliter la mise en œuvre.

### **Phase 1 : optimisation énergétique des 3 principaux bâtiments communaux**

54% des dépenses énergétiques communales sont induites par l'école, la mairie et la salle polyculturelle. La proximité de ces 3 sites a induit l'idée d'envisager une mutualisation de leur système de chauffage par l'utilisation d'une énergie renouvelable (le bois) dont les perspectives tant environnementales qu'économiques à terme

semblent judicieuse. A ce titre, un accompagnement par l'Agence Locale de l'Energie Quercy Energies a été sollicité. L'étude a mis en évidence des travaux d'économie d'énergie (isolations et régulations) sur chacun des 3 bâtiments, à envisager en préalable de la mise en place d'une chaufferie collective à granulés de bois. Implantée dans le bâtiment école (en lieu et place de la chaufferie de l'école), cette chaufferie permettrait d'assurer le chauffage des 3 bâtiments par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur hydraulique. A ce titre, la description générique des travaux à envisager par bâtiment et les investissements associés ont été estimés et ventilés par bâtiment :

	Ventilation des investissements par bâtiment, € <sub>HT</sub>				
	Ecole	Salle des fêtes	Mairie	Logement	Total
Isolation mur		1 500			1 500
Sur isolation plafond		19 087	3 625		22 712
Régulation chauffage	400				400
Régulation VMC		200	200		400
Occultants menuiseries		8 899	6 445		15 344
Distribution intérieure + émetteurs chauffage		19 540	8 380	4 830	32 750
Création sous-station mairie (dont annexe)			14 221		14 221
Réseau de chaleur extérieur		9 349	7 346		16 695
Intervention électrique	1 760				1 760
Chaufferie bois (dont ingénierie : 10%)	16 050	5 448	4 539	8 734	34 771
Ingénierie hors chaufferie bois (10%)	216	5 858	4 022	483	10 578
<b>TOTAL</b>	<b>18 426</b>	<b>69 880</b>	<b>48 778</b>	<b>14 047</b>	<b>151 131</b>
		151 131			

Un rapport détaillé de l'audit précise les travaux à envisager et les conséquences énergétiques, économiques et environnementales.

#### - Phase 2 : construction d'un appentis en extension de la salle polyculturelle

La salle polyculturelle de la commune a été construite en 1999. La vie sociale et culturelle du village est très active et cette salle est régulièrement utilisée.

La commune souhaite lui apporter une extension pour permettre des activités extérieures abritées, pouvant être complémentaires aux activités intérieures. De plus, la commune n'a pas de sanitaires ouverts en permanence pour les gens de passage (vélo-route, randonnées, etc).

La commune a fait appel au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie pour le projet.

Le scénario retenu comprendra un auvent couvert de 150 m<sup>2</sup>, attenant à un espace bar/traiteur ouvert.

Le projet comprend également la construction de sanitaires publics.

L'auvent permettra d'accueillir environ 150 personnes debout. Abrisé de la pluie et du soleil, le sol sera revêtu en dur.

L'espace bar/traiteur permettra de réfrigérer et servir des boissons, il comprendra un plan de travail avec un point d'eau. Il pourra accueillir les fours et les chambres froides des traiteurs. Un barbecue de grande taille complètera l'ensemble.

Les sanitaires seront composés d'un sas abrité avec lavabo et urinoirs et d'un WC accessible.

Le projet comprend également l'aménagement de la liaison entre l'extension et la place du village.

La zone traitée par les travaux sera entièrement rendue accessible à tous les handicaps.

Le projet de la phase 2 s'élève à :

	H.T	TVA 20 %	TTC
Etude de Faisabilité	4 000,00 €	800,00 €	4 800,00 €
Montant H.T travaux	140 800,00 €	28 160,00 €	168 960,00 €
Honoraires Techniques	22 892,00 €	4 578,40 €	27 470,40 €
Frais annexes (publicité, assurance, révisions de prix)	5 272,00 €	1 054,40 €	6 326,40 €
	<b>173 000,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>208 000,00 €</b>

En considération des dispositifs de financements et de l'éligibilité de ce projet à ces dispositifs, la présentation ventilée de ces travaux permet d'envisager la sollicitation des financements suivants :

- La DETR pour l'ensemble de ce projet,
- Le département du Lot pour l'ensemble de ce projet, hors chaufferie bois,
- La région Occitanie et le FEDER dans le cadre du dispositif d'amélioration énergétique concernant les bâtiments communaux ouverts au public (hors logement) et ce en considération des dépenses exclusivement éligibles (isolation mur, sur isolation plafond, régulation chauffage, régulation VMC et occultants menuiseries).
- Le dispositif PRELUDE (Programme Régional de Lutte contre l'Effet de Serre et pour le Développement durable), intégré au contrat de plan Etat/Région et cogéré par l'ADEME et la Région Midi Pyrénées, pour la partie « Chaufferie bois ».
- Une dotation parlementaire en considération du caractère exemplaire et démonstratif de l'opération.

**Le plan de financement prévisionnel de cette opération globale serait le suivant :**

<b>Subventions</b>	<b>Montant</b>
Etat-DETR 2017 - 30 % (sollicité sur l'ensemble)	97 239 €
Etat- Ministère intérieur-3 % (sollicité sur extension salle polyculturelle)	10 000 €
Région et Ademe - Prelude - 4 % (sollicité sur chaufferie-bois)	12 803 €
Région – Fonds territorial - 4 % (sollicité sur réhabilitation thermique bâtiments)	14 125 €
Région – Fonds régional d'intervention – 7 % (sollicité sur extension salle polyculturelle)	22 800 €
Département – FAPEC – 5 % (sollicité sur extension salle polyculturelle)	15 000 €
Autofinancement (47 %) (fonds propres et emprunt)	152 164 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>324 131 €</b>

Les 2 phases agglomérés en un projet unique permettent d'envisager une maîtrise d'œuvre unique qui facilitera la réalisation.

En considération du projet et de sa mise en œuvre en 2 phases, **le Conseil Municipal confirme** à l'unanimité des présents sa volonté de réaliser ce projet et donne pouvoir au maire pour solliciter les financeurs tel que décrit précédemment.

### **EMPRUNT pour TRAVAUX de RENOVATION ENERGETIQUE des ETABLISSEMENTS PUBLICS, AGRANDISSEMENT DE LA SALLE POLYCULTURELLE et AUTRES TRAVAUX.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modalités de l'emprunt à contracter pour faire face aux travaux de rénovation énergétique des établissements publics, de l'agrandissement de la salle polyculturelle et autres travaux.

Pour un montant emprunté de 150 000 € à un taux constant de 1.10 % pendant 10 ans

L'amorçage de l'emprunt se ferait dans les mois qui viennent pour un montant variant entre 3 000 € et 5000 €

et pour cet amorçage, seuls les intérêts seront dûs et imputés à la section de fonctionnement du budget. Il est

impératif de l'amorcer afin de pouvoir bénéficier du taux arrêté à 1.10 %

Pour le reste du capital, nous disposons de 24 mois. La totalité des fonds sera débloquée 4 mois après la date d'édition du contrat signé par le Maire.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal vote les mesures suivantes :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La commune de PARNAC contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt.

**ARTICLE 2** : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Optimisation énergétique, agrandissement salle polyculturelle et autres travaux.

Montant : 150 000 €

Durée de l'amortissement : 120 mois plus 24 mois d'anticipation

Mode : amortissement progressif

Taux : 1.10 %

Périodicité : trimestrielle, échéance constante

Commission d'engagement : 300 €

**Débloqué** : Au plus tard, la totalité des fonds sera débloquée automatiquement 4 mois après la date d'édition du contrat.

**ARTICLE 3** : La commune de PARNAC s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

**ARTICLE 4** : La commune de PARNAC s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

**ARTICLE 5** : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **INDEMNITES aux ELUS – INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique (passé de 1015 à 1022) et la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre en compte

- l'augmentation de l'indice brut de la fonction publique et
- la majoration de la valeur du point.

et cela, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

Demande acceptée.

VOIX pour : 8

VOIX contre : 0

Ne participe pas au vote : 3

## **CONSULTATION POUR LA DESIGNATION D'UN CABINET D'ETUDES**

Marc GASTAL rend compte de l'évolution du projet d'amélioration énergétique des bâtiments publics (salle des fêtes, mairie, école et logement communal), précise que ce projet sera subventionné.

Un débat s'engage pour savoir si on prend un maître d'œuvre pour chaque phase à savoir, l'optimisation énergétique des bâtiments publics et un autre pour l'agrandissement de la salle des fêtes.

Les spécificités sont différentes, aussi il est décidé à l'unanimité qu'il convient dès à présent de lancer une consultation pour la désignation d'un cabinet d'études chargé d'optimiser le programme de la phase 1 définie par le maître d'ouvrage.

Cette demande est acceptée

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **ORIENTATION BUDGETAIRE :**

En préalable à l'élaboration du budget pour 2017, la discussion s'engage sur les subventions à allouer aux associations. Simone FLOYRAC indique les noms des associations qui ont déposé une demande d'aide et rappelle également les noms des retardataires d'après la liste de 2016.

DECIDE à l'unanimité d'attribuer, les subventions aux associations et organismes divers comme suit :

SUBVENTIONS	propositions	VOTE
	2017	2017
COMITE DES FETES (assurances « orages »)	3 400	3 400
UNION SPORTIVE RUGBY LUZECH	100	100
VOLLEY CLUB PARNAC	100	100
AMICALE DONNEURS DE SANG	100	100
FNACA	50	50
RESTAURANTS DU COEUR	250	250
ASSOCIATION Gabare de PARNAC	360	360
PONY EXPRESS	100	100
POMPIERS DE LUZECH	200	200
LES JARDINS DU CŒUR	100	100
L'ILE AUX ENFANTS	200	200
LA SOUCHE DE PARNAC	1 000	1 000
SOUVENIR FRANÇAIS	100	100
LA CROIX ROUGE	100	100
ASSOCIATION ANCIENS ELUS	50	50
SUBVENTIONS DIVERSES	1 290	1 290
	7 500	7 500

Note : SUBVENTIONS DIVERSES pour éventuellement  
La SOCIETE DE CHASSE (2016 = 360) – les JARDINS du CŒUR (2016 = 100 €)

## **QUESTIONS DIVERSES :**

CAPTAGE : la réception des travaux est fixée au vendredi 17 mars 2017 à 10 h.

CARREFOUR CARRIOL : un plan des travaux à réaliser établi par la CCVLV est distribué à chaque membre  
Le montant des travaux CCVLV s'élève à 1 889.74 € TTC y compris bordure non indiquée sur le plan !  
(côté FLOYRAC)  
Projet adopté à l'unanimité : 11 VOIX pour.

#### MAISON du PREBYTERE

Interrogation sur le devenir de ce bâtiment : Si on veut installer un locataire, de gros travaux sont à envisager. Devis Nicolas FLOYRAC d'un montant de 41 000 € pour : réfection complète salle de bains, chape et carrelage, et menuiserie.

Faut-il envisager ces travaux ? Faut-il mettre en vente ?

Les DOMAINES ont été saisis pour une évaluation.

Le conseil municipal est invité pour une visite des lieux le samedi 11 mars 2017 à 11 h.

#### GRILLE DU CIMETIERE PARNAC

Le conseil Municipal valide le devis de MGSE RENOV (Mr Roulon Samuel) d'un montant total de 8603.10€ TTC.  
Le devis comprend le décapage des grilles et du portail ainsi que la peinture.

#### ANCIENNE MAIRIE : Toit en mauvais état

L'entreprise RESSEJAC a effectué deux devis :

- la révision de la couverture, démolition de la cheminée et reprise de couverture pour 4 100 €
- la réfection totale de la toiture pour 15 596.52 €

Débat sur l'opportunité de ces réparations ?

PHOTOCOPIEUR : la Sté COP'INFOR (qui était déjà notre prestataire pour le photocopieur) a proposé un devis le 19/01/2017

COUT DU REMPLACEMENT (y compris les – 650 € HT pour la reprise de l'ancien) .....3 217.86 € TTC

+ pendant 5 ans à raison de 149 € HT de loyer soit pour la durée de 5 ans ..... 3 576.00 € TTC

Demande adoptée à l'unanimité

#### PHOTOCOPIEUR de l'ECOLE : penser à stopper la location

PROJET JOBY et PANNEAUTIQUE : Lors du précédent conseil, une petite équipe s'est constituée pour travailler sur l'aménagement des berges et la signalétique de la commune : Yves LAFON, Eliane LAMBERT, Gwladys GASTAI, Stéphanie CAVALIE.

Un mail de convocation de Nathalie LAPORTE et de l'équipe de la CCVLV a échappé au contrôle (secrétaire en arrêt de travail).

On note un dysfonctionnement dans les prises de RDV et les convocations.

En résumé : La cale serait prise en charge par la communauté de communes.

Le COUAL serait abandonné.

Il faut renoncer au ponton handicapé, dans le périmètre il en existe déjà.

Parking : acquérir une bande de terrain qui appartient à M. CARRIOL le long des noyers travaillés par M. VIALATTE ;

La commission doit travailler avec la communauté de communes.

Panneautique : panneau spécifique pêche + un panneau qualitatif de la mairie

Prochaine réunion de travail de l'équipe : mercredi 15 mars 2017 à 14 h.

FERMETURE ECOLE : elle est désormais actée.

Monsieur le maire propose de faire une réunion explicative

Yves LAFON propose plutôt de faire une fête de fin d'année avec tous les habitants.

Pour les enfants de PARNAC en primaire, à LUZÉCH ou dans autres établissements, une participation de la commune sera à prévoir au budget 1000 € par enfant en maternelle

1500 € environ par enfant en primaire

L'école dispose de beaucoup de livres, Philippe propose de les mettre à disposition.

Eliane LAMBERT propose une boîte à livre.

#### COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DE LA COMMUNE DE PARNAC ET du SERVICE DE L'EAU

Simone FLOYRAC nous fait part des chiffres de l'exercice 2016 (mandats et titres)

## COMMUNE DE PARNAC

### FONCTIONNEMENT

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES	196 022.98	
	RECETTES	267 637.82	
	EXCEDENT	<b>71 614.84</b>	

### INVESTISSEMENT

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES	48 334.51	
	RECETTES	35101.22	
	<b>DEFICIT</b>	<b>13 233.29</b>	

## Service de l'EAU – PARNAC

### FONCTIONNEMENT

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES	74 223.26	
	RECETTES	67 530.48	
	<b>DEFICIT</b>	<b>6 692.78</b>	

### INVESTISSEMENT

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES	111 504.29	
	RECETTES	51 599.19	
	<b>DEFICIT</b>	<b>59 905.10</b>	

En tenant compte des reprises de l'exercice N – 1, nous pouvons déjà déterminer les résultats à reporter pour le budget 2017

**COMMUNE DE PARNAC** : reprise de résultat pour la section INVESTISSEMENT = + 28 948.00  
Reprise de résultat pour la section FONCTIONNEMENT = + 169 725.45

**SERVICE DE L'EAU** : reprise de résultat pour la section INVESTISSEMENT = + 28 948.00  
Reprise de résultat pour la section FONCTIONNEMENT = + 169 725.45

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 05

Marc GASTAL,

Yves LAFON,

Simone FLOYRAC,

Philippe BOMPA,

Stéphanie CAVALIE

Véronique COUDERC

Gwladys GASTAL,

Gaston GOUAUX

Eliane LAMBERT

Laurent REY,

Jean Michel SWARTVAGHER